

D.E.S.S. en musiques numériques (Diplôme d'études supérieures spécialisées)

Programme de 2^{ème} cycle Numéro de programme : 2-615-1-2 Numéro de version : Version 00 (A16)

Structure du programme : <https://admission.umontreal.ca/programmes/dess-en-musiques-numeriques/structure-du-programme/>

Faculté de musique

Université  de Montréal et du monde.

1 ^{re} année			Diplomation (Réception du diplôme entre 8 et 9 mois)
Automne (1 ^{er} trimestre)	Hiver (2 ^{ème} trimestre) ¹	Été (3 ^{ème} trimestre)	Moyenne minimale de 3.3/4.3
Inscription à 9 crédits minimum par trimestre pour être à plein temps ²		Inscription à 6 crédits minimum au trimestre d'été pour être à plein temps	Segment 70
Bloc 70A – Obligatoire MUS6411 Colloquium d'études supérieures 1 (1.5 crédits)	Bloc 70A – Obligatoire MUS6412 Colloquium d'études supérieures 2 (1.5 crédits)	Bloc 70E – Option MUS6939 Travail dirigé en musiques numériques 2 ³ (6 crédits)	Bloc 70A : Obligatoire – 3 crédits MUS6411 Colloquium d'études supérieures 1 MUS6412 Colloquium d'études supérieures 2
Bloc 70C – Option MUS6107 Séminaire jeu pianistique (3 crédits)	Bloc 70E – Obligatoire MUS6938 Travail dirigé en musiques numériques 1 (6 crédits)		Bloc 70B : Option – Min. 6 cr., Max. 9 crédits Selon l'offre de choix de séminaires
Bloc 70B – Option Selon l'offre de choix de séminaires (3 crédits)	Bloc 70B – Option Selon l'offre de choix de séminaires (3 crédits)		Bloc 70C : Option – Max. 9 crédits MUS6107 Séminaire jeu pianistique Selon l'offre de choix de séminaires
Bloc 70D – Option Selon l'offre de choix de séminaires (3 crédits)	Bloc 70D – Option Selon l'offre de choix de séminaires (3 crédits)		Bloc 70D : Option – 6 crédits Selon l'offre de choix de séminaires
			Bloc 70E : Option – Min. 6 cr., max. 12 crédits MUS6938 Travail dirigé en musiques numériques 1 MUS6939 Travail dirigé en musiques numériques 2
≈ 9,5 crédits	≈ 13,5 crédits	6 crédits	Total : 30 crédits

¹ Les trimestres 1 et 2 peuvent être inversés si le début des études est au trimestre d'hiver.

² L'inscription à un minimum de 2 trimestres de scolarité est obligatoire.

³ Le deuxième travail dirigé (#2) est obligatoire selon l'évaluation lors de la demande d'admission (2^{ème} travail dirigé ou 6 crédits de séminaires supplémentaires).